



**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2026**

## SÉANCE DU 22 MARS 2026 à 10H30

Le 22 mars 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, le Maire sortant.

### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Marc LE MEUR, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOU, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLÉCOURT, Adrien FRANCISCO, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Mickael AMAND, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

-----  
La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire sortant.

Intervention de Monsieur Frédéric PETITTA

Chers amis génovéfains, chers amis des villes voisines, nous sommes réunis en ce matin du 22 mars pour installer officiellement le nouveau conseil municipal de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. Il me revient en tant que maire sortant d'ouvrir cette séance et pour se faire, je vais commencer par procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux.

À l'issue de l'appel, Monsieur Frédéric PETITTA constate que le quorum est atteint, conformément aux dispositions en vigueur.

Le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

### **1- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric PETITTA propose, selon l'usage, que le(la) plus jeune membre de l'assemblée assure cette fonction.

Est proposée :

Mme Marie-Eve HODGI

Après appel à candidatures, il est procédé au vote à main levée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric PETITTA donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 :

Listes	Voix	%	Sièges
Lutte ouvrière – Le camp des travailleurs (M. Leclerc)	183	1,71 %	0
Union populaire Sainte-Geneviève (I.Carreno)	1 157	10,85 %	2
Faire ensemble Sainte-Geneviève (F.Petitita)	5 821	54,56%	31
Génovéfains, unis pour l'avenir (J.Ferré)	2 003	18,78%	3
Génovéfains, agir ensemble pour demain- (MN. Rolly)	1 504	14,10	3

Monsieur Frédéric PETITTA informe le Conseil municipal de la constitution des groupes politiques :

Nom	Fonction	Groupe
Monsieur Amir BEN MERZOUG	Président du groupe	Faire ensemble Sainte-Geneviève
Madame Julie FERRÉ	Présidente du groupe	Génovéfains, unis pour l'avenir
Madame Marie-Noëlle ROLLY	Présidente du groupe	Génovéfains, agir ensemble pour demain
Monsieur Ivan CARRENO	Président du groupe	Union populaire Sainte-Geneviève

Monsieur Frédéric PETITTA déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

N°	Conseillers municipaux	N°	Conseillers municipaux
1	Frédéric PETITTA	21	José MARTINS
2	Nathalie VASSEUR	22	Laurence BELAIGUES
3	Jean-Pierre VIMARD	23	Héritier LUNDA
4	Sarah BENHAMMOU	24	Cathy DA MOTA
5	Philippe ROGER	25	Sébastien CHAMBRY
6	Nadia CARCASSET	26	Raymonde BLECOURT
7	Amir BEN MERZOUG	27	Adrien FRANCISCO
8	Michelle BOUCHON	28	Patricia BARTOLI
9	Philippe DECOMBLE	29	Emmanuel GAPAILLARD
10	Florence ROGER	30	Stéphanie DALMASSO
11	Franck CHAUVEAU	31	Bertrand PUARD
12	Alice SEBBAG	32	Julie FERRÉ
13	Brahim OUAREM	33	Michael AMAND
14	Maria DE JESUS	34	Patricia QUIEDEVILLE
15	Mohammed ZAOUÏ	35	Marie-Noëlle ROLLY
16	Karine FARINA	36	Dimitri GORGE BERNAT
17	Jacques BOULANGER	37	Mélanie SCHLATTER
18	Marie-Eve HODGI	38	Ivan CARRENO
19	Marc LE MEUR	39	Tahamout BENKHETTACHE
20	Naïma FERROUDJI		

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Frédéric PETITTA transmet la présidence de l'assemblée au doyen d'âge du Conseil municipal, chargé de procéder à l'élection du Maire.

## 2-ÉLECTION DU MAIRE

La Doyenne, Madame Michelle BOUCHON, procède à la lecture des articles :

- L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un conseil régional, Président d'un conseil départemental.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

- L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu. »

Afin de procéder au dépouillement, deux assesseurs au moins doivent être désignés

Madame Michelle BOUCHON propose 1 membre de la majorité et 1 membre de l'opposition.  
Les membres de l'assemblée acquiescent.

Madame Michelle BOUCHON annonce les noms des assesseurs :  
Monsieur Adrien FRANCISCO  
Madame Marie-Noëlle ROLLY

Le Conseil municipal procède à l'élection du Maire au scrutin secret.  
Madame Michelle BOUCHON sollicite les candidatures.

Intervention de Monsieur Amir BEN MERZOUG :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues, au nom de la liste Faire Ensemble Sainte-Geneviève, je vous propose la candidature de Frédéric PETITTA comme Maire de notre ville.

La victoire au 1<sup>er</sup> tour du scrutin du 15 mars a prouvé l'attachement des Génovéfains à poursuivre le travail engagé pour prendre soin de chacun et agir pour Sainte-Geneviève avec Frédéric et la majorité municipale.

C'est un succès mérité qui ne doit rien au hasard et qui marque la reconnaissance du dévouement de Frédéric pour notre ville et ses habitants, son écoute de la population et sa vision pour préparer notre ville aux enjeux d'avenir.

Homme d'engagement, il sait défendre les intérêts de la ville auprès de toutes les instances pour le bien-être des Génovéfains.

Homme de cœur, il s'attache toujours à aider celles et ceux qui rencontrent des difficultés et qui sont frappés par des accidents de la vie. Ils sont hélas trop nombreux dans la période difficile que traverse notre pays.

Artisan acharné du faire ensemble, il sait rassembler par-delà les postures partisanes et s'efforce de multiplier les actions collectives, les événements festifs et populaires pour réunir des milliers de Génovéfaines et de Génovéfains de toutes les générations et de tous les horizons.

Élu depuis 2014 et Maire depuis 2017, Frédéric a poursuivi cette volonté politique de faire de Sainte-Genève une ville forte, respectée, enviée, où il fait bon vivre, comme l'ont fait avant lui Jean Ooghe, Pierre Champion et Olivier Léonhardt.

Chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter pour celui qui sera le Maire de tous les Génovéfains : Monsieur Frédéric PETITTA. »

Intervention de Monsieur Ivan CARRENO

« Génovéfaines, génovéfains, conseillères, conseillers municipaux futurs de Sainte-Genève-des-Bois et conseillers municipaux des enfants,

Permettez-moi tout d'abord d'avoir un mot pour toutes les personnes qui ont mené campagne à nos côtés et qui ont tâché avec le respect républicain qui est le nôtre de convaincre les habitantes et les habitants tout au long de cette campagne.

Aussi, permettez-moi d'adresser un remerciement aux 1 100 personnes qui ont porté leur suffrage sur notre candidature et qui ont souhaité montrer leur attachement aux idées que nous défendons. Enfin, permettez-moi également d'avoir une pensée pour le peuple abstentionniste encore trop nombreux dans nos élections qui montrent par leur détachement de la vie politique que leur vision de la représentation municipale n'est pas celle à laquelle ils s'attendent.

Permettez-moi chers collègues du conseil municipal de me présenter ici en tant qu' élu du peuple et en tant qu' élu de la République. Pour une fois, nous sommes tous sur un pied d'égalité face à cette Liberté, cette Egalité et cette Fraternité qui nous sont si chères.

Aujourd'hui, vous allez désigner un maire, je ne m'attends pas à être élu par votre part puisque le système démocratique municipal est ce qu'il est mais, je tiens à préciser que ma candidature n'est pas une candidature de témoignage, elle est aussi la représentation du fait que dans une municipalité il y a également des oppositions.

Cette campagne municipale, comme vous l'avez dit Monsieur PETITTA, a semblé juste et propre, ce n'est pas ma perception. Malheureusement, il y a eu au cours de cette campagne municipale au moins quatre plaintes qui ont été déposées. Pour notre part, nous avons également été victimes de deux agressions, je précise que nous n'avons pas souhaité porter plainte pour diverses raisons.

Je souhaite dire au peuple qui arrive et à vous, jeunes élus, que nous souhaitons montrer notre politique ainsi qu'un autre visage de la politique et de la République. Notre liste s'appelle Union populaire parce que nous souhaitons fédérer tous les habitants qui sont avec nous pour une vision et un renouveau démocratique.

J'ai également une pensée pour toutes les personnes qui se sont portées sur notre candidature ou qui n'ont pas voté en sachant que nous serons toujours là pour les défendre, ces personnes sont les sans voix, les oubliés, les sans-domicile, les élèves sans-orientations, les élèves sans remplacement dans leurs écoles... Sachez que nous serons toujours à vos côtés pour défendre le service public et l'intérêt de tous les habitants.

Je vous remercie. »

Intervention de Madame Julie FERRÉ

« Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Je prends la parole également pour vous présenter ma candidature.

Tout d'abord je tiens à remercier toutes les Génovéfaines et tous les Génovéfains qui se sont présentés pour porter notre liste "Génovéfains, unis pour l'avenir" et remercier pour les 2 003 voix qui nous ont été attribuées.

Nous constatons qu'il y a une véritable percée au niveau de notre engagement et des idées que nous portons.

Je vais rejoindre Monsieur CARRENO sur le fait qu'effectivement, vous avez le sentiment qu'il y a eu une démocratie et que tout le monde a pu s'exprimer librement, hors, il y a eu quelques tumultes et au niveau de l'affichage, un arbitrage certain pour certains élus. Il a été très difficile d'avoir une réelle représentativité, nous avons dû également porter quelques plaintes car cela ne s'est pas déroulé comme nous l'espérions.

Cependant, nous espérons que cela ne sera qu'une parenthèse et que nous pourrons avancer pour que chacun soit représenté au sein du conseil. Nous n'oublierons pas de porter la voix de ceux qui nous ont élus mais aussi de porter celle des abstentionnistes.

Je vous remercie. »

Intervention de Madame Marie-Noëlle ROLLY :

« Chers collègues, chères Génovéfaines et Génovéfains,

C'est la troisième fois que je prends part à l'installation d'un nouveau conseil municipal en tant qu'élue d'opposition.

Oui, je persévère car je suis toujours aussi honorée et motivée pour participer au débat démocratique dans notre Ville.

Je représente avec mes collègues le groupe « Agir Ensemble pour Sainte-Geneviève-des-Bois ».

Notre présence est l'expression d'un choix clair de la part des électrices et électeurs qui nous ont fait confiance. Je n'oublie pas d'y associer tous mes colistiers et toutes les personnes qui nous ont soutenus.

J'ai une mission avec mon équipe, défendre les intérêts de toutes les Génovéfaines et Génovéfains, de tous les quartiers, en restant à leur écoute. Je n'oublie pas les 49,4% d' abstentionnistes, près d' 1 électeur sur 2 n'ayant pas voté !

Nous serons, comme nous l'avons toujours été, une opposition constructive, mais exigeante et vigilante, sur tous les sujets qui préoccupent les habitants : l'éducation, l'enfance et la jeunesse, la sécurité du quotidien, la santé et l'accès aux soins, le soutien aux plus démunis, à nos aînés, aux personnes handicapées, le cadre de vie, le commerce local et la bonne gestion des finances.

Cela ne se limite donc pas à critiquer, mais à enrichir le débat.

Pour cette raison, il paraît indispensable d'intégrer l'opposition dans l'élaboration ou le suivi de projets, afin de conforter leur légitimité.

Comme lors des 2 derniers mandats, je continuerai avec mes collègues à voter pour toutes les décisions nécessaires, utiles, pragmatiques qui iront dans le sens de l'intérêt général.

Et pour le défendre, il est de notre responsabilité de dépasser les clivages politiques pour permettre un débat local, de qualité et respectueux.

Dans cet esprit, nous adressons nos félicitations républicaines à l'ensemble des élus du conseil municipal.

Comme toujours, vous pouvez compter sur nous pour un engagement sérieux, déterminé, au service de tous nos concitoyens.

Je vous remercie. »

Les Candidatures enregistrées sont :

- Madame Julie FERRÉ
- Monsieur Ivan CARRENO
- Monsieur Frédéric PETITTA

Madame Michelle BOUCHON indique qu'un bulletin de vote et une enveloppe ont été remis à chacun des conseillers municipaux.

Madame Michelle BOUCHON invite les conseillers municipaux à prendre part au scrutin en inscrivant sur leur bulletin le nom du candidat de leur choix.

Madame Michelle BOUCHON invite les conseillers municipaux à procéder au vote.

- Chaque conseiller municipal est appelé nominativement, conformément à la feuille d'appel annexée.
- À l'appel de son nom, chaque conseiller s'approche de la table de vote et dépose son enveloppe dans l'urne.

## DÉPOUILLEMENT ET RÉSULTAT

Madame Michelle BOUCHON invite les deux assesseurs et la secrétaire à se rapprocher de la table de dépouillement et à procéder :

- Au comptage du nombre de bulletins
- A l'annonce de chaque vote

Madame Michelle BOUCHON annonce le résultat final.

### Résultats du dépouillement

Éléments	Résultats
Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	36
Majorité absolue*	19

\* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

### Résultat

Candidats	Nombre de voix
Monsieur Frédéric PETITTA	31
Madame Julie FERRÉ	3
Monsieur Ivan CARRENO	2

Monsieur Frédéric PETITTA est proclamé :

## MAIRE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Intervention de Monsieur Frédéric PETITTA :

« Monsieur le Sénateur,  
Monsieur le Député,  
Mesdames et Messieurs les Maires des villes voisines,  
Monsieur le Maire de Lardy,  
Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,  
Mesdames, Messieurs, chers amis génovéfains,

En ce jour solennel, alors que s'ouvre officiellement un nouveau mandat municipal, je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait et la responsabilité collective qui nous réunit. Dimanche dernier, les Génovéfaines et les Génovéfains ont fait le choix de renouveler massivement leur confiance à la liste **Faire Ensemble Sainte-Geneviève**, que j'avais l'honneur de conduire.

En mon nom, et au nom de l'ensemble de mes colistiers, je tiens à leur adresser nos plus sincères remerciements.

Cette confiance est précieuse.

Elle est exigeante.

Elle nous engage à agir, chaque jour, pour toutes les Génovéfaines et tous les Génovéfains, avec sérieux, humilité et sens des responsabilités, à la hauteur du mandat qui nous a été confié.

Avant de me projeter vers l'avenir, je souhaite saluer avec respect et reconnaissance celles et ceux qui ont siégé au sein du précédent conseil municipal et qui ne siègent plus aujourd'hui.

Durant ces années, ils ont donné de leur temps, de leur énergie et de leur engagement au service de notre ville.

Qu'ils soient ici remerciés pour leur investissement, leur disponibilité et le travail accompli au service de l'intérêt général.

L'engagement municipal est souvent exigeant, parfois discret, mais il est toujours essentiel à la vitalité démocratique de notre commune.

Je souhaite également adresser mes félicitations les plus sincères à l'ensemble des élus qui siègent désormais au conseil municipal.

Par le suffrage universel, nos concitoyens nous ont confié une responsabilité majeure : celle de les représenter, de débattre, de décider et d'agir en leur nom.

Je pense tout particulièrement aux nouveaux élus qui font aujourd'hui leur entrée dans cette assemblée.

En acceptant ce mandat, vous avez fait le choix de l'engagement public : un engagement exigeant, fait de devoirs, de responsabilités et de fidélité aux valeurs républicaines.

Vous aurez à cœur, j'en suis convaincu, d'exercer ce mandat avec sérieux, loyauté et respect des habitantes et des habitants qui vous ont accordé leur confiance.

Chers collègues,

Vous connaissez mon attachement viscéral à notre ville et la volonté qui a toujours été la mienne, dans ces fonctions, de me mettre au service de toutes et de tous, sans exclusive.

Alors que vous venez de m'élire Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, c'est l'engagement que je prends une nouvelle fois devant vous : continuer à rassembler notre ville et à préparer son avenir avec vous.

Être Maire, ce n'est pas seulement exercer une fonction.

Être Maire, c'est servir une ville et ses habitants.

Être Maire, c'est écouter, comprendre, décider, souvent arbitrer.

C'est protéger lorsque c'est nécessaire et rassembler lorsque les temps sont difficiles. C'est agir avec constance, avec exigence et avec un sens aigu de l'intérêt général.

Si je me tiens devant vous aujourd'hui, c'est aussi grâce à l'engagement collectif, car seul, on ne fait jamais rien.

Grâce à l'engagement des femmes et des hommes qui composent la majorité municipale, mais aussi de toutes celles et ceux qui se sont engagés durant la campagne municipale pour promouvoir et défendre notre ville.

Je veux remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à nos côtés pour proposer un projet pour les six années à venir, toutes celles et tous ceux qui, des semaines durant, se sont mobilisés pour échanger, proposer, convaincre.

Comme nous, ils ont Sainte-Geneviève chevillée au cœur. Leur engagement est une chance pour notre commune.

Si notre équipe l'a emporté largement, je n'oublie pas non plus toutes les femmes et tous les hommes qui se sont engagés sur d'autres listes.

Si nous ne partageons pas toujours les mêmes idées, je sais que nous avons en commun l'essentiel : l'envie d'agir pour notre ville et pour l'ensemble des Génovéfains.

Je crois profondément au rôle de l'opposition municipale, indispensable à la vitalité démocratique, à l'exigence du débat et à l'amélioration constante de l'action publique.

Chers amis,

Le mandat qui s'achève fut particulièrement difficile et exigeant. Celui qui s'ouvre devant nous le sera sans doute encore davantage. Les crises se cumulent.

Les inquiétudes internationales se conjuguent aux tensions politiques nationales.

Et, surtout, la vie quotidienne de nombre de nos concitoyens devient plus difficile.

Je ne vous ferai donc pas de promesses irréalistes.

Mais je vous promets du travail.

Je vous promets de l'engagement.

Je vous promets une mobilisation totale et une motivation sans faille pour agir.

C'est dans ce contexte et avec cette volonté d'agir que nous avons fait le choix d'ériger le « **prendre soin** » comme le cœur battant de notre projet municipal.

Prendre soin de nos enfants, en agissant sans relâche pour accompagner la réussite scolaire et offrir les meilleures conditions d'apprentissage dans nos écoles.

Prendre soin de notre jeunesse également, en portant une attention particulière à nos jeunes et en les accompagnant dans un cadre bienveillant et émancipateur.

Prendre soin des familles, dans un contexte ô combien difficile pour un très grand nombre d'entre elles.

Prendre soin de nos aînés, en luttant contre l'isolement et en accompagnant, pour certains, la perte d'autonomie.

Prendre soin de celles et ceux qui doutent, qui traversent des difficultés, qui ont besoin de soutien.

Notre engagement est clair : faire en sorte que chaque Génovéfaine et chaque Génovéfain puisse se sentir respecté, soutenu et reconnu, et puisse construire sa vie à Sainte-Geneviève.

Dans ce contexte difficile et incertain, notre ville a besoin de stabilité, de force, d'expérience et de hauteur de vue.

Elle a besoin d'être pleinement rassemblée pour affronter les soubresauts et les turbulences de notre époque.

Vous le savez, Sainte-Geneviève est une ville singulière.

Une ville qui sait se défendre, porter ses intérêts et sa voix.

Une ville attractive, dynamique, respectueuse de son identité.

Une ville dont le cadre de vie, les services publics de proximité, l'environnement et le patrimoine doivent être préservés avec vigilance et détermination.

Je veux ici rendre un hommage appuyé à celles et ceux qui font vivre ces services publics au quotidien : nos forces de l'ordre, nos sapeurs-pompiers, nos soignants et, bien sûr, nos enseignants.

Et, avant toute chose, nos agents municipaux.

Ces femmes et ces hommes engagés, consciencieux, dévoués au service des habitants, auxquels je veux adresser des remerciements sincères et redire ma pleine confiance et mon soutien.

Depuis plus de quinze ans maintenant, notre ville subit les désengagements financiers de l'État ou de partenaires essentiels, tels que le Département de l'Essonne.

Ces désengagements ont un impact important sur le fonctionnement de nos services et sur les services rendus à la population.

Ils pèsent au quotidien et, malgré cela, nos agents demeurent mobilisés, pleinement mobilisés, pour les Génovéfaines et les Génovéfains.

En ce jour si particulier, en ce premier jour de la mandature, je souhaite les remercier une nouvelle fois pour leur engagement au service de notre ville.

Chers collègues,

Chers amis génovéfains,

La vie municipale est faite d'épreuves, mais aussi de réussites, de rencontres et de moments de partage.

Les projets qui aboutissent, les équipements livrés, les événements qui rassemblent sont autant de raisons de croire en l'avenir et de continuer à faire ville ensemble.

Et notre commune est aujourd'hui à un tournant.

Un tournant pour répondre à l'urgence climatique.

Pour garantir la sécurité de toutes et de tous.

Pour accompagner l'accès aux soins.

Pour renforcer les mobilités.

Pour défendre la fraternité, la solidarité et l'inclusion.

Pour affirmer que chaque habitante et chaque habitant a toute sa place dans notre projet collectif.

Alors qu'un nouveau mandat plein de défis et de promesses s'ouvre devant nous, je veux vous redire ma profonde reconnaissance pour la confiance que vous nous avez accordée.

Elle est une force.

Elle est un moteur.

Elle est aussi une responsabilité immense.

Avec humilité, avec détermination, avec sincérité, je m'engage à être le maire de toutes et de tous.

À servir Sainte-Geneviève avec fidélité, exigence et cœur.

Il y a quelques semaines, en annonçant ma candidature aux Génévoéphaines et aux Génévoéphains, je partageais ces mots qu'il m'importe de redire solennellement ici ce matin :

Rien n'est jamais parfait, et la fonction de Maire implique nécessairement de faire des choix, dans les moments simples comme dans les moments difficiles.

Et je souhaite poursuivre ce travail avec vous.

Il reste encore beaucoup à faire pour notre ville et ses habitants.

Parce que les défis sociaux, écologiques et démocratiques exigent de l'expérience, de la constance, du rassemblement et de l'apaisement.

C'est d'autant plus vrai dans cette période troublée que traversent notre pays et notre monde, alors que les divisions et les positions extrêmes affaiblissent notre capacité à construire ensemble des solutions.

Pour les années à venir, notre ambition est simple et forte à la fois :

une ville qui protège sans enfermer,

une ville qui innove sans perdre son identité,

une ville qui avance sans laisser personne de côté.

Je souhaite remercier toute mon équipe, toute l'équipe de la majorité municipale: ces femmes et ces hommes de tous les horizons, de tous nos quartiers, de toutes les générations.

Ils ont un large rassemblement de Génévoéphaines et de Génévoéphains progressistes, écologistes, humanistes, attachés aux valeurs républicaines, démocratiques et laïques.

Des personnalités de la société civile qui, par-delà les étiquettes partisanes nationales, sont animées par une seule volonté : agir pour Sainte-Geneviève avant tout.

Je les remercie une nouvelle fois alors qu'ils sont désormais installés dans leur fonction de conseillers municipaux.

Chers amis,

Avant de conclure, permettez-moi quelques mots plus personnels.

Depuis près de neuf ans maintenant, en occupant cette fonction de Maire, j'ai fait le choix d'être pleinement consacré à Sainte-Geneviève, bien souvent au prix de sacrifices personnels importants.

Je souhaite donc adresser des remerciements et des pensées plus personnelles.

Remercier tout d'abord les membres de mon cabinet : Grégory, Rémi et, bien évidemment, Muriel.

Leur dire aujourd'hui que sans eux, rien ne serait possible.

Ils agissent souvent dans l'ombre, dans la discrétion, et pourtant, chaque jour, ils permettent à nous, élus, d'exercer nos missions, en portant une attention toute particulière à nos habitants, à nos associations et à nos partenaires.

Je souhaite également adresser des remerciements à Pierre Champion, notre ancien Maire, mais aussi mon ami, toujours à nos côtés.

Sa confiance depuis tant d'années me touche particulièrement, lui qui a tant œuvré pour Sainte-Geneviève.

En évoquant Pierre, comment ne pas avoir une pensée émue pour Olivier Léonhardt, qui, un soir d'octobre 2017, après avoir été un formidable Maire de Sainte-Geneviève, me confia cette écharpe et m'accompagna avec bienveillance, talent et humanité.

Olivier, dont la présence nous manque au quotidien, et dont je me dis qu'il serait fier aujourd'hui de voir notre assemblée ainsi installée.

Je souhaite enfin remercier ma famille : ma sœur et mon frère, qui ont accepté ce temps donné à Sainte-Geneviève et aux Génovéfains, souvent au détriment de moments familiaux.

Je remercie également mes parents.

Mon père, bien sûr, toujours présent à mes côtés, qui s'est sacrifié toute sa vie pour nous offrir les meilleures chances de réussite.

Ma mère aussi, qui m'a fait découvrir enfant cette ville qu'elle aimait tant, embauchée au milieu des années 1980 comme agent d'entretien dans nos écoles, et qui m'a transmis sa passion pour le service public et pour Sainte-Geneviève.

Enfin, je veux remercier mes fils, Enzo et Nolan.

Malgré les absences et le temps consacré à notre ville, leur soutien et leur amour sont essentiels au quotidien.

Mesdames et Messieurs,

Pour ce nouveau mandat, au regard du contexte incertain dans lequel il débute, je vous promets du travail, de l'écoute, de la présence à vos côtés et un engagement total au service de notre ville.

### **Prendre soin de chacun, agir pour Sainte-Geneviève.**

Ce n'est pas un slogan.

C'est une ligne de conduite.

C'est celle qui sera la nôtre pour les six années à venir.

Dans le contexte ô combien incertain que nous connaissons, notre ville aura besoin plus que jamais de sérénité, de stabilité, de continuité et d'apaisement,

Avec l'équipe qui m'entoure, vous pouvez compter sur notre détermination pour y parvenir.

Plus que jamais, jour après jour, continuons de faire ensemble Sainte-Geneviève.

**Vive Sainte-Geneviève.**

**Vive la République.**

**Et vive la France. »**

### **3- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment de son article L.2122-2, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire.

Toutefois, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Préalablement à l'élection des adjoints au Maire, le Conseil municipal doit donc fixer, par délibération, le nombre de postes d'adjoints.

Monsieur le Maire indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 11 adjoints au maire au maximum. De plus, en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 11 adjoints.

Le Conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au Maire à : **11 adjoints**

Cette délibération est adoptée à 34 voix pour et 5 abstentions (Mme Ferré, Mme Quiedeville, M. Amand, M. Carreno, Mme Benkhettache)

#### **4-ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Conformément à l'article L 2122-7-2, l'élection des adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes, chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire indique qu'un délai de 3 minutes est laissé pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

La liste déposée par la liste Faire Ensemble Sainte-Geneviève a pour tête de liste Nathalie VASSEUR.

Le Maire demande s'il existe d'autres listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Il annonce qu'une seule liste a été déposée et en donne lecture :

La liste proposée est la suivante :

Liste proposée par Faire Ensemble Sainte-Geneviève

<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
1	Nathalie VASSEUR	1 <sup>ère</sup> adjointe
2	Jean-Pierre VIMARD	2 <sup>ème</sup> adjoint
3	Sarah BENHAMMOU	3 <sup>ème</sup> adjointe
4	Philippe ROGER	4 <sup>ème</sup> adjoint
5	Alice SEBBAG	5 <sup>ème</sup> adjointe
6	Amir BEN MERZOUG	6 <sup>ème</sup> adjoint
7	Nadia CARCASSET	7 <sup>ème</sup> adjointe
8	Héritier LUNDA	8 <sup>ème</sup> adjoint
9	Karine FARINA	9 <sup>ème</sup> adjointe
10	Marc LE MEUR	10 <sup>ème</sup> adjoint
11	Laurence BELAIGUES	11 <sup>ème</sup> adjointe

Le Maire demande au personnel administratif de procéder à la distribution des bulletins de vote aux conseillers municipaux.

Le Maire invite les conseillers municipaux à procéder au vote.

- Chaque conseiller municipal est appelé nominativement, conformément à la feuille d'appel annexée.
- À l'appel de son nom, chaque conseiller s'approche de la table de vote et dépose son enveloppe dans l'urne.

À l'issue du vote :

- le Maire invite le secrétaire de séance et les deux assesseurs à rejoindre la table de dépouillement ;
- l'un des assesseurs procède au dépouillement des bulletins ;
- les résultats sont proclamés.

À l'issue du dépouillement, le Maire proclame les résultats du scrutin.

### Résultats du dépouillement

Éléments	Résultats
Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue*	16

\* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Listes	Nombre de voix
Liste proposée par Faire Ensemble Sainte-Geneviève	31

Les conseillers municipaux figurant sur la liste élue sont proclamés adjoints au Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois.

## 5- CRÉATION ET DÉLIMITATION DE TROIS QUARTIERS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Le Conseil municipal a décidé, en raison des projets ou enjeux spécifiques, la création de trois quartiers sur le territoire de la commune.

En raison du projet « Pôle Gare » avec son marché alimentaire et la préservation de la diversité commerciale de l'avenue Gabriel Péri, le Quartier Gare / Péri à savoir ;

*Place Roosevelt, rue Rocca, avenue Gabriel Péri jusqu'à la place Stalingrad, rue Gallieni, rue du 11 novembre, rue Gynemer, rue du jardin public, place du Colonel Fabien, rue des écoles, rue Buffon, rue Franklin jusqu'à la rue de Montlbery, rue Casanova jusqu'à la rue de Montlbery, rue Vaillant Couturier jusqu'à la rue de Lattre de Tassigny, la place Saint-Exupéry.*

En raison des enjeux liés à la Cité éducative, à la lutte contre le décrochage scolaire, à la poursuite du plan de revitalisation du U de Saint-Hubert et au processus d'exonération de TFPB pour les bailleurs sociaux, le Quartier des Aunettes à savoir,

*Avenue de l'éperon, avenue de Brétigny entre le rond-point de la Maréchaussée et la rue Briand, rue de l'église, chemin de l'église au Parc Pierre, avenue Duclos, rue de Cuverville, rue Manbès, rue Anne Franck, rue Lagrange, avenue de la Liberté, rue Cassin, allée Moloïse, avenue du Canal, rue Cocteau, rue Vaillant, rue Mendès-France, rue des bergers, rue Saint-Just, rue d'Arsonval, rue Montesquieu, rue Lincoln, rue Voltaire, rue d'Alembert, rue d'Holbach, rue Rousseau, rue Eluard, place Dimitrov, rue Descartes, rue Grimau, rue Curie, rue Luther King, rue*

*Clair, rue Linder, rue Chaplin, rue l'Herbier, rue Méliès, rue Gance, rue Rosenberg, rue Liebknecht, rue Feyder, rue Morlay, impasse Schneider, rue Jouvet, rue Signoret, rue Fresnay, sente des pyroles*

En raison des projets dans le quartier du vieux Perray et de la reconversion du site du Perray-Vaucluse, le Quartier du Perray à savoir,

*Allée Couperin, chemin de Longpont, allée de l'orge, allée du Val, allée Messiaen, voie nouvelle, rue Beethoven, allée des chaumières, allée Cézanne, rue de la Boële, rue Marquet, rue Matisse, rue Rostand, impasse des prés, chemin du cormier, chemin des prés, rue du vieux Perray, rue Janvier, rue Leriche, rue du Colonel Massé, rue du Docteur Pinel, route de Longpont, rue du pont cylindre, rue d'Amérique, chemin du Bois d'Amérique et le site du Perray-Vaucluse.*

Intervention de Marie-Noëlle ROLLY

« Nous sommes étonnés de devoir voter une telle délibération. Autant nous sommes d'accord pour trois quartiers que nous avons nous-mêmes définis, autant nous sommes très interpellés par la délimitation de ces quartiers.

Pour le Vieux-Perray, d'accord. Pour les Aunettes, pourquoi n'y a-t-il pas, par exemple, le quartier de Liers ? Cela est d'autant plus interpellant qu'il existe également d'autres problématiques dans ces zones.

En ce qui concerne le soi-disant centre-ville, c'est la même chose : seule une partie est concernée, et je pense qu'il aurait dû y avoir une certaine cohésion.

Un texte prévoit la création de conseils de quartier. Vous indiquez dans la délibération qu'il appartient au conseil municipal de créer et de délimiter les quartiers. Nous faisons partie du conseil municipal ; cependant, nous n'avons pas été consultés sur ce découpage ni sur ces limites. C'est pourquoi nous nous abstiendrons. »

Intervention de Ivan CARRENO

« Je partage les inquiétudes de ma collègue, Madame ROLLY, au-delà de la vision utilitariste du territoire et de ses habitants, mais aussi au-delà du manque de cohérence, effectivement, à l'intérieur desdites zones.

Nous portons, dans notre programme, une demande de démocratie locale et d'implication des habitants. Nous souhaitons, comme vous l'indiquez, que ce soit le cas et que, comme le précise l'article L2122-18-1, les futurs conseillers municipaux veillent à l'information des habitants et favorisent leur participation à la vie de leur quartier.

Malheureusement, je constate, par exemple, que le conseil municipal des enfants est une coquille vide qui manque de propositions. Nous veillerons à ce que, à l'avenir, il puisse y avoir une implication plus grande des habitantes et des habitants au niveau local. »

Intervention de Frédéric PETITTA

« Vous l'aurez compris, nous avons mené toute la campagne électorale sur ce sujet et, comme je l'ai rappelé dans mon intervention, nous avons à cœur de construire avec les habitants et d'aller plus loin dans l'accompagnement et la mobilisation des citoyennes et des citoyens de notre ville.

Je souhaite préciser, Madame ROLLY, que je n'ai pas évoqué le quartier du centre-ville : j'ai parlé du quartier de la gare, de manière large, où il existe notamment des inquiétudes et des difficultés de stationnement liées aux travaux. Nous savons que cela nécessitera un investissement beaucoup plus soutenu ; c'est la raison pour laquelle je propose que le conseil municipal délibère sur la création de ces trois quartiers, afin d'aller plus loin et d'être davantage en prise avec les attentes des habitants. Je vous propose un vote à main levée. »

Il est procédé au vote à main levée.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 6 abstentions (Mme Rolly, Mme Schlatter, M. Gorge Bernat, Mme Ferré, Mme Quiedeville, M. Amand) 2 voix contre (M. Carreno, Mme Benkhettache).

## **6- FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE CHARGÉS PRINCIPALEMENT D'UN QUARTIER**

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Par une délibération en date du 22 mars 2026, le Conseil municipal a décidé la création de trois quartiers sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, la limite habituelle du nombre d'adjoints au Maire (30 % au maximum de l'effectif du conseil municipal) peut être dépassée afin de permettre la création de postes d'adjoints au Maire chargés d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif du conseil municipal.

Les adjoints chargés d'un quartier sont compétents pour connaître de toute question intéressant le ou les quartiers dont ils ont la charge. Ils veillent à l'information des habitants et favorisent leur participation à la vie du quartier.

Préalablement à l'élection des adjoints au Maire chargés d'un quartier, le Conseil municipal doit donc fixer, par délibération, le nombre de ces derniers.

Le Conseil municipal fixe le nombre d'adjoints de quartier à : 3 adjoints

Il est procédé au vote à main levée.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 8 abstentions (Mme Rolly, Mme Schlatter, M. Gorge Bernat, Mme Ferré, Mme Quiedeville, M. Amand, M. Carreno, Mme Benkhettache).

## **7- ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE CHARGÉS PRINCIPALEMENT D'UN QUARTIER**

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

L'élection des adjoints au Maire chargés principalement d'un quartier se déroule dans les mêmes conditions que l'élection des autres adjoints au Maire.

Conformément à l'article L 2122-7-2, l'élection des adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Les listes doivent donc comporter autant d'homme que de femmes, chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'élection a lieu au scrutin secret.

Liste proposée par Faire Ensemble Sainte-Geneviève

M.	Philippe DECOMBLE	adjoint au quartier Perray
Mme	Maria DE JESUS CARLOS	adjoint au quartier Gare/Péri
M.	Mohammed ZAOU	adjoint au quartier des Aunettes

Le Maire demande au personnel administratif de procéder à la distribution des bulletins de vote aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à procéder au vote.

- Chaque conseiller municipal est appelé nominativement, conformément à la feuille d'appel annexée.
- À l'appel de son nom, chaque conseiller s'approche de la table de vote et dépose son enveloppe dans l'urne.

À l'issue du vote :

- le Maire invite le secrétaire de séance et les deux assesseurs à rejoindre la table de dépouillement ;
- l'un des assesseurs procède au dépouillement des bulletins ;
- les résultats sont proclamés.

### **PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

À l'issue du dépouillement, le Maire proclame les résultats du scrutin.

#### **Résultats du dépouillement**

<b>Éléments</b>	<b>Résultats</b>
Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue*	16

\* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<b>Listes</b>	<b>Nombre de voix</b>
Liste proposée par Faire Ensemble Sainte-Geneviève	31

Les conseillers municipaux figurant sur la liste élue sont proclamés adjoints de quartier.

Monsieur le Maire, remet ensuite l'écharpe d'adjoint aux 14 adjoints élus.

Monsieur le Maire, annonce la délégation des Adjoints :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Délégation</b>
Nathalie VASSEUR	1 <sup>ère</sup> adjointe	Finances, Affaires générales et Sécurité
Jean-Pierre VIMARD	2 <sup>ème</sup> adjoint	Ville résiliente : Transition écologique, Équilibre urbain et Habitat
Sarah BENHAMMOU	3 <sup>ème</sup> adjointe	Ville solidaire, Famille et Parentalité
Philippe ROGER	4 <sup>ème</sup> adjoint	Ville de culture : Culture et Pratique artistique
Alice SEBBAG	5 <sup>ème</sup> adjointe	Ville citoyenne : Implication citoyenne et Vie associative
Amir BEN MERZOUG	6 <sup>ème</sup> adjoint	Ville éducative et Relations institutionnelles
Nadia CARCASSET	7 <sup>ème</sup> adjointe	Ville santé : Santé, Grand âge
Héritier LUNDA	8 <sup>ème</sup> adjoint	Jeunesse et Engagement
Karine FARINA	9 <sup>ème</sup> adjointe	Ville conviviale : Animation de la vie locale et Grands évènements
Marc LE MEUR	10 <sup>ème</sup> adjoint	Ville sportive
Laurence BELAIGUES	11 <sup>ème</sup> adjointe	Ville engagée : Égalité, lutte contre les discriminations et Accès aux droits

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Délégation</b>
Philippe DECOMBLE	Adjoint de quartier	Ville en mouvement : Travaux et Propreté
Maria DE JESUS	Adjointe de quartier	Ville dynamique : Commerces de centre-ville, Marchés et Jumelages
Mohammed ZAOUI	Adjoint de quartier	Politique de la ville, Cité éducative et Lutte contre le décrochage scolaire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

Monsieur le Maire, invite les membres du bureau — à savoir le Maire, Madame BOUCHON, les assesseurs et la secrétaire — à procéder à la signature des procès-verbaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la délégation des Conseiller Municipaux

Michelle BOUCHON	Conseillère municipale déléguée	Animations senior et Devoir de mémoire
Brahim OUAREM	Conseiller municipal délégué	Action sociale de proximité
Jacques BOULANGER	Conseiller municipal délégué	Equipements sportifs et Relations avec les clubs
Sébastien CHAMBRY	Conseiller municipal délégué	Petite enfance
Florence ROGER	Conseillère municipale	Economies sociales et solidaire
Franck CHAUVEAU	Conseiller municipal	Ville résiliente et Transition énergétique
Marie-Eve HODGI	Conseillère municipale	Implication de la jeunesse et Soutien aux projets jeunes
Naima FERROUDJI	Conseillère municipale	Prévention
José MARTINS	Conseiller municipal	Alimentation durable et Restauration collective
Cathy DA MOTA	Conseillère municipale	Conseil municipal des enfants
Raymonde BLECOURT	Conseillère municipale	Ville inclusive et Handicap
Adrien FRANCISCO	Conseiller municipal	Emploi, Insertion et Apprentissage
Patricia BARTOLI	Conseillère municipale	Protection animale
Emmanuel GAPAILLARD	Conseiller municipal	Sport pour tous et Sport santé
Stéphanie DALMASSO	Conseillère municipale	Nature en ville et Embellissement des espaces publics
Bertrand PUARD	Conseiller municipal	Lecture publique, lutte contre illettrisme et valorisation du Patrimoine historique

## **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur Frédéric PETITTA, Maire, donne lecture de la Charte de l'élu local (articles L1111-13 et L1111-14).

Un exemplaire de ces documents a été remis sur table à chaque conseiller municipal.

## **CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

### **Article L1111-13 CGCT**

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

### **L1111-14 CGCT**

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Intervention de Monsieur Frédéric PETITTA

« Nous avons fini l'ordre du jour.

Je vous remercie, et je remercie l'ensemble du public d'être venu nombreux dans cette salle, mais également à l'Hôtel de Ville. Nous allons maintenant nous retrouver pour partager ensemble le verre de l'amitié.

Avant cela, et avant d'inviter les élus à venir signer les feuilles d'émargement, je vous propose de vous lever toutes et tous. Puisque nous sommes dans un lieu où nous allons agir pour la République, nous allons chanter ensemble l'hymne national. »

La séance est levée à 12h30

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 10 avril 2026.



**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



**Marie-Eve HODGI**  
Conseillère municipale  
Secrétaire de Séance

